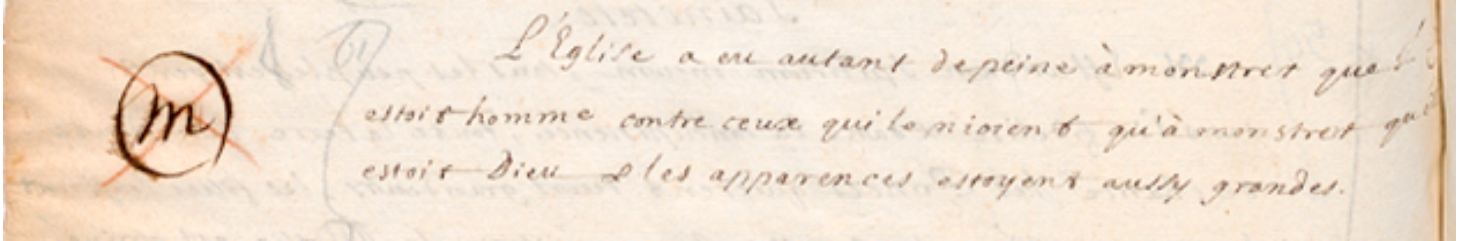


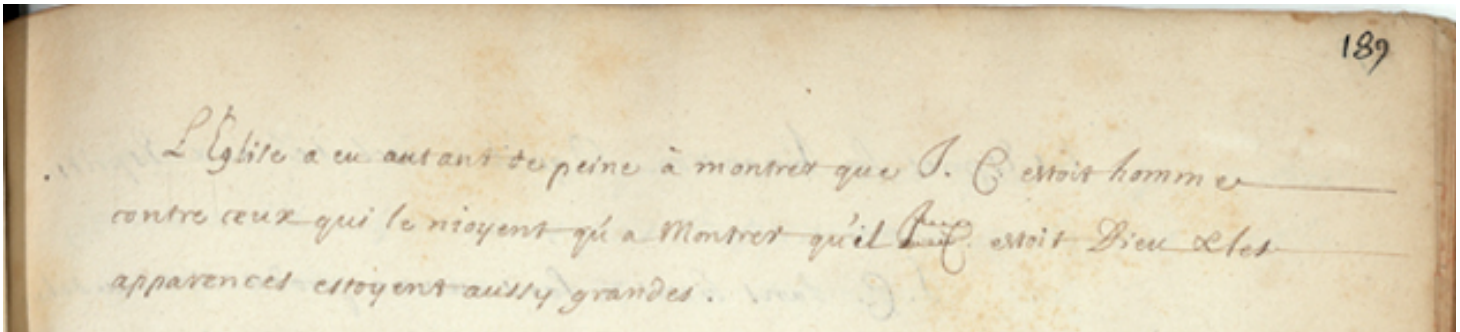
Transcriptions des Copies C₁ et C₂

C₁, p. 157 v° (l'image du texte est déformée à droite)



L'Eglise a eu autant de peine à monstret que J. C.[.]
estoit homme contre ceux qui le nioient qu'à monstret qu'[il]
estoit Dieu & les apparences estoient aussy grandes.

C₂, p. 189



Nota : le copiste avait transcrit par erreur qu'il J. C. estoit Dieu. Il a barré J. C.

Marques en marge de C₁ (concordance et 8 au crayon, M entouré à la plume puis coché d'une croix à la sanguine) : voir la description des Copies C₁ et C₂. La personne qui a numéroté les textes dans C₁ a regroupé ce fragment avec le précédent (n° 339).

Comme *Loi figurative* 30 (Laf. 275, Sel. 306), le texte a été marqué d'un M entouré à la plume puis coché d'une croix en forme de X à la sanguine, et a été ensuite ajouté dans l'édition de Port-Royal de 1678. Ces deux cas contredisent l'hypothèse selon laquelle M voudrait dire *Mauvais* ou à *Modifier* et B, *Bon* ou *Bien*. Pourquoi intégrer un fragment défavorablement jugé dans l'édition alors qu'il en existe des centaines d'autres - marqués ou non marqués d'un B - qui n'ont pas été retenus dans cette même édition ? Voir l'étude des Copies C₀, C₁, C₂.

Les deux Copies transcrivent le même état du texte conforme à l'original.

Le texte est séparé des autres fragments dans les deux Copies.